

Conseil scientifique

Formation restreinte

Mardi 17 mai 2022, 15h - 17h

Présents :

Paul-André Rosental, Mirna Safi, Frédéric Ramel, Florence Haegel, Guillaume Plantin (distanciel), Pierre François, Thierry Mayer, Nicolas Sauger, Dina Waked, Mathieu Fulla, Eberhard Kienle, Florence Bernault, Didier Demaziere, Emanuele Ferragina, Martin Gireaudeau, Benjamin Marx, Fabrice Malleray, Janie Pelabay, Alain Dieckhoff, Sergeï Guriev, Xavier Ragot, Anne Revillard, Jeanne Lazarus, Guillaume Tusseau, Emmanuelle Loyer.

Absents ou excusés :

Francesco Saraceno, Roberto Galbiati, Olivier Borraz, Sabine Dullin, Martial Foucault, Mathias Vicherat, Dominique Cardon, Myriam Dubois-Monkachi, Séverine Dusollier.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique
Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines
Karen Mauger, directrice des Ressources humaines
Aline Pascarel, directrice adjointe du pôle académique, Direction des ressources humaines

1/Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 12 avril 2022

Eberhard Kienle s'enquiert de remarques ou de questions des membres avant de soumettre à validation le compte-rendu de la séance du conseil scientifique en formation restreinte le 12 avril 2022.

Janie Pelabay indique une discussion importante relative à un alignement potentiel du Conseil scientifique avec les présidents d'universités qui n'apparaît pas dans le compte-rendu.

Bénédicte Barbé répond qu'un débat sur cette question s'est tenu en séance plénière. En l'espèce, les membres disposent du compte-rendu de la formation restreinte. Le compte-rendu de la séance plénière sera soumis à validation lors de la prochaine plénière.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 12 avril 2022.

2/Avis sur le passage en deuxième partie de tenure de Juliette Galonnier

Frédéric Ramel indique que Juliette Galonnier exerce en qualité d'Assistant Professor depuis septembre 2019. Durant cette première phase de tenure, de décembre 2019 à avril 2020, Juliette Galonnier était en congé maternité. Le comité de mid-tenure réuni le 11 mai 2022 a émis un avis extrêmement favorable sur la trajectoire empruntée par Juliette Galonnier, et répond parfaitement aux quatre critères des évaluations.

Frédéric Ramel rappelle les quatre critères. Sur le plan de la recherche, Juliette Galonnier travaille à l'intersection de la classification religieuse et de la classification raciale. Juliette Galonnier met en exergue la place de la race comme valeur dépendante, et montre de façon saisissante que les individus qui se convertissent à l'islam perdent de fait le statut de membre du groupe racial majoritaire. Juliette Galonnier a élargi son projet de recherche à la façon dont les organisations internationales ou les États utilisent ces classifications raciales.

Frédéric Ramel met en évidence la publication de la thèse de Juliette Galonnier à venir auprès de *University of Chicago Press*. Frédéric Ramel met également en avant le potentiel de Juliette Galonnier à publier dans des revues de renommée internationale.

Du point de vue des activités d'enseignement, Juliette Galonnier répond parfaitement à son service. Frédéric Ramel relève la très grande présence de Juliette Galonnier dans toute la dimension pédagogique du Département. De plus, Juliette Galonnier s'intègre parfaitement dans le CERI où elle anime un séminaire d'écriture.

Juliette Galonnier a rejoint le bureau du département de science politique et s'investit dans les groupes de travail sur les libertés académiques et la protection des chercheurs.

Juliette Galonnier a également participé aux auditions des ATER du département.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le passage en deuxième partie de *tenure* de Juliette Galonnier.

3/Avis sur le passage en deuxième partie de tenure de Natasha Wunsch

Frédéric Ramel indique que Natasha Wunsch est Assistant Professor depuis septembre 2019, rattachée au CEE. Sur la base des rapports demandés auprès des collègues dans les établissements étrangers, Frédéric Ramel souligne le caractère exceptionnel du dossier. Natasha Wunsch est engagée dans la préparation de son HDR qu'elle réalisera à l'ETH de Zurich, pour une soutenance prévue lors de la prochaine année académique.

Natasha Wunsch travaille sur l'intégration européenne, plus particulièrement sur la démocratisation impulsée par les candidatures à l'élargissement de l'Union européenne. Natasha Wunsch démontre que la dynamique d'intégration fondée sur la convergence des acquis communautaires et de la démocratisation créée beaucoup plus de polarité qu'elle forme d'appropriations et d'attachement aux valeurs démocratiques. Initialement centrée sur les Balkans, son analyse s'élargit maintenant à la Hongrie et à la Pologne.

En matière de responsabilités scientifiques, Frédéric Ramel souligne la reconnaissance des travaux réalisés par Natasha Wunsch eu égard à son élection au sein du *Steering Committee* de l'ECPR.

Sur le plan de l'enseignement, la charge d'enseignement est totalement remplie ; Frédéric Ramel ajoute que Natasha Wunsch a pris en charge des responsabilités pédagogiques supplémentaires, comme le suivi de mémoires ou encore des interventions ponctuelles dans les campus en région.

Sur le plan de l'intégration de Natasha Wunsch au CEE, il est à signaler la mise en place et l'animation d'un séminaire d'écriture pour permettre aux collègues de publier dans les revues à comité de lecture.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le passage en deuxième partie de *tenure* de Natasha Wunsch.

4/Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une *Assistant Professor* FNSP en tenure track (poste privé) en droit, profil questions digitales

Guillaume Tusseau présente cette fiche de poste. Sur le plan thématique, il s'agit d'un recrutement qui s'inscrit dans le partenariat entre McCourt et Sciences Po, et dans un projet développé au sein de l'école de droit qui porte sur New Digital Rule of Law. Il est attendu du candidat plutôt junior une spécialisation en droit des nouvelles technologies, mais également intéressé par des problématiques plus larges, et notamment des problématiques interdisciplinaires qui lui permettent de s'intéresser à des questions relatives aux relations entre démocratie et internet, la manière dont les technologies digitales impactent les configurations d'internet, l'accès ou la censure de l'accès à l'information, exacerbent ou confortent les inégalités structurelles, les exclusions, les discriminations, influencent la participation politique, culturelle ou sociale, la possibilité de s'exprimer librement, organisent la distribution des

ressources et des droits selon des critères, à savoir la race, le genre, la classe. Ces catégories, assez aisées à contrôler dans les pratiques politiques classiques, demeurent beaucoup plus difficiles à appréhender dès lors que le digital s'en mêle.

Guillaume Tusseau précise qu'il est attendu du candidat une compétence technique liée aux nouvelles technologies, mais également une appétence pour la théorisation et une réflexion approfondie sur ces thématiques, à travers notamment l'exploration de la régulation des médias sociaux, des plateformes en ligne, la gouvernance générale d'internet, la gouvernance algorithmique, l'intelligence artificielle, les Big Data, la protection des droits et libertés, la justice numérique et prédictive, la modération du contenu en ligne, la désinformation et les fake-news.

L'Ecole de droit est intéressée par des candidats très pointus dans leur domaine, mais également imaginatifs et aisément connectables avec les autres thématiques de l'Ecole de droit, voire, le cas échéant, avec les autres disciplines de la maison.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une *Assistant Professor* FNSP en tenure track (poste privé) en droit, profil questions digitales.

5/Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track (poste privé) en droit, profil questions digitales

Eberhard Kienle annonce que le point relatif à l'avis sur le comité de sélection fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine séance du conseil scientifique.

6/Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur ou une Professeure des Universités (poste public) en philosophie

Eberhard Kienle annonce que le point relatif à l'avis sur la fiche de poste pour un ou une PU en philosophie fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine séance du conseil scientifique.

7/Avis sur les candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2022

L'ensemble des dossiers a été mis à disposition des membres du Conseil scientifique : CV et liste des candidatures retenues.

Frédéric Ramel informe les membres du Conseil d'une modification par rapport à la liste proposée ; en effet, l'un des candidats retenus, Denys Gorbach, a retiré sa candidature. Il est remplacé dans la liste des ATER pour le département de science politique par Amandine Lebellec.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents les listes des candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2022.

8/Avis sur les demandes de congés sabbatiques universitaires, campagne printemps 2022

Paul-André Rosental présente la candidature de Florence Bernault à un congé sabbatique d'un semestre (printemps 2023). Florence Bernault souhaite poursuivre l'écriture d'un nouvel ouvrage consacré à la question de *Global Intimacy and the Colonial Life of Objects*, et faire avancer le projet Campo déposé le 4 avril en collaboration avec sa collègue Ruth Watson de Cambridge qui s'intitule *Power and Popular Politics in Africa*. À ce projet d'écriture s'ajoutent des projets de dépouillements d'archives. Certaines archives se situent à Paris, mais également à Aix-en-Provence, pour ce qui concerne l'histoire de l'outre-mer.

Paul-André Rosental précise que le directeur du Centre d'histoire, Marc Lazar, et la directrice du Département, Sabine Dullin, émettent un avis favorable à ce congé sabbatique.

Jeanne Lazarus présente la demande de congé sabbatique pour un an (année 2023-2024) d'Ettore Recchi, professeur d'université à l'OSC depuis 2014. Ettore Recchi souhaite consacrer son congé sabbatique à utiliser et analyser les données recueillies dans le cadre de plusieurs projets (projet *Global Mobilities Project*, projet *Space Sets* dans le cadre d'une enquête ELIPSS), afin de produire une monographie sur les mobilités humaines. Des séjours à Amsterdam et à l'IUE de Florence sont projetés.

Jeanne Lazarus précise que la directrice d'unité, Mirna Safi, et elle-même en tant que directrice du département de sociologie, émettent un avis favorable à cette demande de congé sabbatique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents les demandes de congés sabbatiques universitaires de Florence Bernault et Ettore Recchi.

9/Questions diverses

Frédéric Ramel informe les membres du Conseil scientifique de la remise d'un doctorat *honoris causa* à Memorial International. Il s'agit plus précisément de décerner ce prix à Elena Jemkova, actuelle directrice exécutive de Mémorial, qui accepte de le recevoir non à titre personnel mais au nom de l'institution. La cérémonie aura lieu le 21 juin à partir de 18h. Sabine Dullin procédera à la laudation.

Jeanne Lazarus complète, pour rappel de la procédure, que le vote du Conseil de l'Institut se tiendra mardi 24 mai. Jeanne Lazarus espère que le Conseil de l'Institut

entérinera cette demande. De plus, Jeanne Lazarus relève l'importance de la présence de la faculté permanence à la remise du doctorat.

10/Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités en sociologie, profil sociologie du crime, déviance, corruption

Florence Haegel rappelle qu'il s'agit ici d'examiner les candidatures étrangères sur le poste ouvert en sociologie du crime, de la déviance et de la corruption rattaché au CEE. Sur les six candidatures étrangères, quatre candidatures ont reçu de la part de deux membres du comité des avis positifs en vue d'une qualification. Il s'agit de :

- Gabriel Feltran, professeur du département de sociologie à l'université fédérale de Sao Carlo au Brésil ;
- Anton Oleinik, Full Professor dans le département de sociologie de Memorial University of Newfoundland au Canada ;
- Federico Varese, Full Professor à Oxford et dirige le département de sociologie dans cette université ;
- Et, Marina Zaloznaya, Associate Professor à l'université d'Iowa.

Une candidature, celle d'Hannah Elsisi Ashmawi, *Junior researcher* à l'université de Cambridge, a reçu des avis négatifs de la part des deux rapporteurs.

Une candidature, celle de Luca Storti, Associate Professor en sociologie économique à Turin depuis 2018 a reçu un avis positif d'un des rapporteurs, et un avis positif sous réserve du second rapporteur. La réserve tient à l'incertitude du rapporteur quant à l'équivalence entre le grade d'Associate Professor et le grade de Professeur des universités en France.

Emanuele Ferragina rappelle qu'Associate Professor dans la plupart des universités est équivalent à Professeur des universités de deuxième classe.

Florence Haegel partage cet avis et estime que le candidat peut être qualifié mais elle souhaitait faire part le plus fidèlement possible au conseil de la réserve émise par l'un des rapporteurs.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés les candidatures de Gabriel Feltran, Anton Oleinik, Luca Storti Federico Varese et Marina Zaloznaya au poste de Professeur des universités en sociologie, profil sociologie du crime, déviance, corruption.

Les membres du Conseil scientifique refusent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la candidature de Hannah Elsisi Ashmawi au poste de Professeur des universités en sociologie, profil sociologie du crime, déviance, corruption.

11/Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un Professeur ou une Professeure des universités en sociologie

Mirna Safi précise que 18 candidatures ont été reçues, dont 8 candidatures étrangères.

Cinq candidatures font l'objet d'un double avis positif de la part des rapporteurs. Il s'agit des candidatures de : Patrick Adon Kouadio, Magaly Cabrolie, Yves Laberge, David Munk Martin et Merlin Schaeffer.

Deux candidatures font l'objet d'un double avis négatif de la part des rapporteurs. Il s'agit des candidatures de : Hannah Elsi Ashmawi et de Rob Gruijters.

Mirna Safi sollicite l'avis du conseil sur la candidature de Ksenia Gatskova, qui a reçu des avis divergents de la part des deux rapporteurs. Ksenia Gatskova, d'origine ukrainienne, a réalisé sa carrière académique en Allemagne. Après investigation auprès d'universitaires allemands, Mirna Safi indique que le poste actuellement occupé par Ksenia Gatskova ne lui permet pas de candidater à un poste de Professeur des universités en France. Elle ne pourrait donc pas être qualifiée par le conseil scientifique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés les candidatures de Patrick Adon Kouadio, Magaly Cabrolie, Yves Laberge, David Munk Martin et Merlin Schaeffer au poste de Professeur des universités en sociologie.

Les membres du Conseil scientifique refusent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la candidature de Hannah Elsi Ashmawi, Ksenia Gatskova et Rob Gruijters au poste de Professeur des universités en sociologie.

12/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Jérôme Aust

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Jérôme Aust.

13/Avis sur la demande d'autorisation de Luc Semal à être rapporteur de la thèse en science politique de Margaux Le Donné

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Luc Semal à être rapporteur de la thèse en science politique de Margaux Le Donné.

14/Procédure d'attribution de la composante 3 du RIPEC — Campagne 2022 — Évaluation du Conseil scientifique

Carole Jourdan explique que cette procédure constitue une nouveauté. Le RIPEC et la partie 3, en vigueur au 1^{er} janvier, constituent la prime qui remplace l'ancienne PEDR. Précédemment, les sections CNU procédaient à l'évaluation des dossiers et le Conseil scientifique se prononçait ensuite sur l'attribution ou non d'une prime sur la base des évaluations par le CNU.

Carole Jourdan souligne que le RIPEC s'inscrit toujours dans une démarche de campagne annuelle avec un dépôt individuel de dossier sur Galaxie par les intéressés. La campagne 2022 a recueilli six demandes.

Carole Jourdan énonce qu'il appartient désormais aux établissements d'évaluer chaque dossier déposé, constitué d'un rapport d'activité sur trois critères : investissement pédagogique ; activité scientifique ; et responsabilités collectives. Des évaluateurs désignés par les membres du Conseil scientifique lors de la séance du 4 avril ont réalisé les évaluations. Le résultat présenté aujourd'hui est le fruit du travail des évaluateurs. Il appartient aux membres du Conseil scientifique de rendre un avis sur chaque critère et pour chaque dossier, au vu du travail réalisé par les rapporteurs et des dossiers mis à leur disposition. Une fois un accord trouvé sur chaque dossier, les notes seront saisies sur Galaxie et transmises aux sections CNU qui réaliseront également une évaluation. En septembre, le directeur d'établissement aura à sa disposition les évaluations du CS et les évaluations du CNU ; il lui appartiendra de décider de l'attribution de la prime et de son montant, sans nouvelle consultation du Conseil scientifique.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique, d'une part à propos des notes attribuées par les rapporteurs aux candidats à la prime pour cette première campagne, et d'autre part à propos de la procédure dans son ensemble.

Concernant les dossiers à examiner aujourd'hui, les membres notent pour certains dossiers un décalage entre les notes attribuées et les commentaires, ainsi qu'une hétérogénéité des éléments pris en compte pour attribuer une note : ensemble de la carrière ou seulement quatre dernières années, production scientifique ou apport à la discipline. Ils s'interrogent sur le fait que chaque rapporteur n'a eu qu'un seul dossier à évaluer, rendant ainsi la comparaison impossible, ainsi que sur le fait que les deux rapporteurs n'aient pas systématiquement été choisis dans la discipline du candidat. Ils s'interrogent sur l'opportunité, pour le critère « Responsabilités collectives » de n'attribuer un A qu'en cas de prise de responsabilité équivalente à une direction d'unité ou de département ainsi que sur l'opportunité de prendre en compte des responsabilités au sein de Sciences Po ou également en dehors de l'établissement.

Plus généralement, les membres s'étonnent qu'aucune grille de critères n'ait été proposée et discutée en amont du travail des rapporteurs et de cette séance. Il est suggéré que les critères retenus convergent avec les critères retenus dans le cadre de la commission des carrières des chercheurs FNRS. Les membres du Conseil indiquent que cette tâche d'évaluation vient s'ajouter aux trop nombreuses sollicitations des

universitaires et qu'elle constitue en outre une procédure opaque, dans laquelle les rôles et marges de manœuvre des différents acteurs (rapporteurs, Conseil scientifique, CNU, chef d'établissement) ne sont pas suffisamment clairs et transparents.

Carole Jourdan et Guillaume Plantin apportent des éléments de réponses. Le Conseil scientifique réuni ce jour a la pleine compétence pour harmoniser les notes, mais aussi pour examiner chaque dossier et modifier les notes proposées par les rapporteurs. Le Conseil n'agit pas comme une chambre d'enregistrement des avis des rapporteurs. Le CNU disposera des notes attribuées par le Conseil scientifique, non des notes attribuées par les rapporteurs. Le chef d'établissement décidera ensuite du nombre de primes distribuées, ainsi que de leur montant, sur la base des avis du CS et du CNU. Il est à noter que pour Sciences Po, la question du nombre de primes à attribuer ne se pose pas cette année.

Concernant les dossiers aujourd'hui soumis à l'examen des membres du Conseil (qui doit nécessairement rendre un avis, au vu du calendrier très contraint imposé par le MESR), il est décidé d'examiner les dossiers pour lesquels existe une divergence de note entre les deux rapporteurs. Il s'agit plus précisément de déterminer si la différence de notation résulte d'une interprétation divergente de la consigne, autrement dit de s'interroger pour savoir si un B a été attribué comme note par défaut ou comme élément appréciant qu'il n'y a pas d'argument pour attribuer un A. En outre, il s'agit de faire converger le commentaire et la note.

Les dossiers concernés font l'objet d'une discussion entre les membres du Conseil, qui s'accordent pour harmoniser les notations et aboutir à des avis convergents sur chaque dossier de candidature à une prime individuelle.